Placements AGF Inc.
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 4000
Toronto (Ontario) M5J 0G1

Numéro Sans Frais : 1 800 267-7630
Télécopieur : 1 888 329-4243

Formulaire De Traitement Des Titres Échus

Effacer tout | Imprimer

À l'attention de : Placements AGF Inc. (« AGF »)

Nom du Courtier (le « courtier ») _____ Numéro de courtier _____

Nom du Conseiller _____ Numéro de conseiller _____

Nom du client _____ Nom du client conjoint (s'il y a lieu) _____

Je détiens (nous détenons) des valeurs de fonds AGF achetées en vertu d'un barème de frais reportés (FR). Ces valeurs (les « titres échus ») ne sont plus assujetties au barème de FR, celui-ci étant expiré.

Le courtier peut, sous réserve de ma (notre) autorisation, recevoir les commissions de suivi présentées dans le prospectus actuel des fonds AGF à l'égard des titres échus achetés entre le 3 avril 2000 et le 17 avril 2006 et sur les distributions réinvesties des titres échus (les « titres admissibles ») dans mon (notre) compte, à condition que les commissions de suivi payables sur les titres admissibles ne dépassent pas le taux maximum annuel de commissions de suivi d'un fonds AGF à frais d'acquisition équivalent, tel qu'il est indiqué dans le prospectus des fonds AGF en vertu duquel chaque titre admissible a été acheté.

Par la présente, j'autorise (nous autorisons) le courtier à recevoir des commissions de suivi telles que décrites ci-dessous sur tous les titres admissibles dans le(s) compte(s) suivant(s) :

No de compte	No du fonds	Nom du fonds

Je comprends et reconnais (nous comprenons et reconnaissons) ce qui suit :

1. Les commissions de suivi payées par AGF sur les titres admissibles passeront généralement de 0,5 % à 1,0 % par an pour tous les fonds d'actions, équilibrés et de répartition de l'actif de série FCP. Pour le Fonds canadien de dividendes de grandes capitalisations AGF, série Classique, les commissions de suivi passeront de 0,25 % à 0,50 %. Pour tous les fonds à revenu fixe (sauf le Compte AGF de marché monétaire américain et la Catégorie Revenu à court terme AGF, dont les commissions demeurent inchangées), les commissions de suivi passeront de 0,25 % à 0,50 %. (Pour connaître le taux annuel des commissions de suivi pour les titres admissibles que vous détenez, veuillez consulter le prospectus des fonds AGF en vertu duquel les titres admissibles ont été achetés.)

2. Il n'y aura pas de coûts de transaction ou de coûts marginaux récurrents. Le ratio des frais de gestion (RFG) des fonds AGF concernés ne changera pas par suite de cette modification.

3. La modification est non imposable.

4. Mon (notre) autorisation demeurera valide en cas de changement de courtier ou de conseiller.

X _____ Signature du client — Date A A A A M M J J

X _____ Signature du client conjoint (s'il y a lieu) — Date A A A A M M J J

X _____ Signature du conseiller — Date A A A A M M J J

Directives :

1. Remplir un formulaire de traitement des titres échus.
2. Envoyer l'original à Placements AGF Inc. CIBC SQUARE, Tower One, 81, rue Bay, bureau 4000, Toronto (Ontario) M5J 0G1 pour le traitement. Le formulaire porte sur les titres admissibles dans le(s) compte(s) à la date de réception par AGF.
3. En conserver une copie pour vos dossiers.
4. En plus de la signature du client, les documents habituels sont exigés pour le(s) compte(s) de prête-nom(s).
5. Si vous avez des questions, veuillez appeler le Service à la clientèle AGF au 1-800-267-7630.

Veuillez soumettre le formulaire à :

Placements AGF Inc.
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 4000
Toronto (Ontario) M5J 0G1

Téléphone : 905-214-8205
Sans frais : 1-800-267-7630
Télécopieur : 1-888-329-4243

FUND063 06-22-F